Communiqué



Sujet abordé :
Intelligence artificielle

Nous avons participé mardi 13 janvier au groupe de travail du CSA de réseau Insee sur l'**intelligence artificielle (IA)**. La réunion était animée par la secrétaire générale de l'Insee qui était accompagnée notamment de la nouvelle DRH, du directeur du système d'information (DSI) et de Stéphane Grégoir, le président du tout nouveau « comité IA » à l'Insee.

Ce GT s'est tenu quelques semaines après la diffusion de la « **charte IA** », le 23 décembre. Sur la méthode de dialogue, nous avons indiqué notre regret que cette réunion se tienne trois semaines après cette diffusion et non juste avant, ce qui aurait renforcé le sentiment que les organisations syndicales sont réellement écoutées.

Nous rappelons aussi que dans notre communiqué d'avril 2025 nous abordions le sujet de l'usage de l'IA à l'Insee, et que nous appelions de nos vœux une telle « charte IA ». Nous saluons donc le travail effectué.

En réponse à une première question, l'administration a rappelé que **cette charte n'est pas un facteur créant du droit** mais un document d'information visant à vérifier que les agents ont connaissance du droit – notamment le fait qu'il existe des risques auxquels les agents peuvent s'exposer en utilisant l'IA – et soulignant les « bonnes pratiques ». Il est rappelé que l'usage des assistants personnels en matière d'IA doit être proscrit pour les usages professionnels. **La signature de la charte ne sera pas obligatoire et il a été indiqué lors de ce GT qu'aucun agent à l'Insee ne sera contraint d'utiliser l'IA**. La charte pourra évoluer dans le temps et ne sera pas datée.

Au-delà de la charte, le comité IA qui s'est réuni en novembre s'est questionné plus généralement sur l'**accompagnement des agents de l'Insee dans l'usage des techniques IA et des assistants en IA** et sur la manière de propager et de libérer la parole sur les difficultés et la mise en œuvre ; **une communauté** avec des animateurs au sein de la communauté est mise en œuvre et **un appel à projet interne** a été fait via Symphonie et la lettre info aux encadrants, qui débouchera sur l'attribution courant janvier de 200 licences d'usage.

Il est rappelé également, et nous partageons ce constat avec l'administration, que **l'IA impacte d'ores et déjà nombre de nos métiers**, selon une amplitude variable et qu'il va falloir mesurer au fil du temps. C'est pourquoi nous avons demandé qu'une réflexion soit conduite et suivie régulièrement en dialogue social, sur les impacts structurels de l'IA sur nos métiers et au niveau des Directions opérationnelles prises globalement.

Nous avons également questionné l'administration sur le sujet de l'**incidence énergétique des usages de l'IA**. Celle-ci apparaît en effet dans la dimension de « sobriété » inscrite en clair dans la charte mais nous savons bien qu'en l'absence d'instrument de mesure, une telle injonction a toute chance de demeurer lettre morte. C'est pourquoi nous avons demandé qu'un outil évaluant l'impact environnemental de chaque agent soit mis en place pour sensibiliser à cet aspect, comme cela est semble-t-il le cas au Ministère de l'Écologie.

Nous nous sommes inquiétés enfin de la **dépendance croissante des nouvelles générations de statisticiens publics vis-à-vis de l'IA**, en lien avec le sujet de la formation dans les écoles (Ensae, Ensai, Cefil). Nous avons souligné l'utilité de développer une « résilience », c'est-à-dire la capacité à maintenir notre activité en cas de recul sur l'IA. Il est justement indiqué qu'aujourd'hui nous utilisons l'IA comme appui, accélérateur, voire facilitateur et qu'un enjeu à moyen terme est le maintien de notre niveau de compétence pour rester capable « d'encadrer » l'IA. En effet des études tendent à montrer un **risque d'érosion de nos compétences au contact avec l'IA**. A cet égard, l'administration souligne que dans nos écoles, l'IA n'est pas enseignée de manière centrale mais comme un outil parmi d'autres, l'objectif étant l'apprentissage de la modélisation, de l'économétrie… Les élèves restent sensibilisés aux bonnes pratiques et aux risques et à l'éthique.■
